

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 18 février 2013 à 19h30, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h45. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constatation de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du second projet de règlement numéro 2008-06-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
4. Adoption du second projet de règlement numéro 2012-07 sur les usages conditionnels
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. Levée de la séance

2013-040 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 13 février 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Adoption du second projet de règlement numéro 2008-06-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06

**2013-041 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-2
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06**

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-1 9.1), la Municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement de zonage numéro 2008-06* pour l'ensemble de son territoire ;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane a été modifié par les règlements numéros 198-7-2010 et 198-9-2011, entrés en vigueur le 18 octobre 2010 et le 27 janvier 2012 respectivement ;

Attendu que la Municipalité de Baie-des-Sables est concernée par lesdites modifications et doit en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) adopter un règlement de concordance ;

Attendu que les limites de certaines zones à l'intérieur du périmètre urbain ont nécessité des modifications pour donner suite aux potentiels et contraintes de développement identifiés au plan d'urbanisme ;

Attendu qu'il y a lieu de revoir le chapitre sur les usages complémentaires en considération des modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement ;

Attendu que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement, une assemblée publique de consultation a été tenue aujourd'hui même conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un deuxième projet de règlement à des fins d'approbation par certaines personnes habiles à voter ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter à des fins d'approbation le deuxième projet de règlement numéro 2008-06-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 tel que déposé et remis aux membres du conseil. Ce deuxième projet de règlement est identique au premier à l'exception de quelques petites erreurs (coquilles) qui ont été corrigées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Adoption du second projet de règlement numéro 2012-07 sur les usages conditionnels

2013-042 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-07 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane a été modifié par les règlements numéros 198-7-2010 et 198-9-2011, entrés en vigueur le 18 octobre 2010 et le 27 janvier 2012 respectivement ;

Attendu que suite à ces modifications, le conseil municipal juge pertinent d'instaurer un règlement sur les usages conditionnels conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-1 9.1) pour les zones à dominance agricole de son territoire ;

Attendu que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement, une assemblée publique de consultation a été tenue aujourd'hui même conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un deuxième projet de règlement à des fins d'approbation par certaines personnes habiles à voter ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'adopter à des fins d'approbation le deuxième projet de règlement numéro 2012-07 sur les usages conditionnels tel que déposé et remis aux membres du conseil. Ce deuxième projet de règlement est identique au premier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucun point n'a été soulevé.

6. Levée de l'assemblée

2013-043 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 19h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire